



**PRÉFET  
DE L'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir  
Service Economie Agricole**

**ARRETE**

**portant composition de la mission d'enquête dans le cadre de la procédure des calamités agricoles**

La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code rural, articles L361-1 et suivants ainsi que les articles R361-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2007-592 du 24 avril 2007 relatif à l'assurance et aux calamités agricoles et modifiant le code rural ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des risques considérés comme assurables pour la gestion du fonds national de gestion des risques en agriculture ;

**Vu** la délibération de la session de chambre d'agriculture en date du 21 septembre 2020 sollicitant le déclenchement de la procédure de calamité agricole sur prairie en raison de la sécheresse 2020 ;

**Considérant** que la sécheresse 2020 peut justifier la mise en œuvre du processus de demande de reconnaissance du caractère de calamité agricole ;

**Vu** la délégation de signature en date du 30 mars 2020 au profit de Monsieur Guillaume BARRON, directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir ;

**Vu** la décision de subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir dans le domaine des compétences générales en date du 9 septembre 2020 ;

**Sur** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Une mission d'enquête destinée à estimer les dommages réellement subis par les exploitants agricoles pour la sécheresse sur prairies est désignée comme suit :

- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Monsieur Yohann SERREAU, représentant le président de la chambre d'agriculture d'Eure et Loir
- deux agriculteurs, non touchés par le sinistre et non membres du comité départemental d'expertise :
  - Monsieur Christophe BARBÉ (exploitant à Boissy en Drouais)
  - Monsieur Pierre GAULARD (exploitant à Commune Nouvelle d'Arrou)
- Madame Elodie MAULLER, conseillère à la chambre d'agriculture du Loir et Cher, en qualité d'expert fourrager
- Monsieur Lionel PLEINECASSAGNE, coordinateur de contrôles à la direction départementale des territoires d'Eure et Loir

**ARTICLE 2 :**

Cette mission d'enquête a pour objectif de collecter des informations en vue d'identifier la teneur des pertes de récoltes liées à la sécheresse.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Chartres, le **21 OCT. 2020**

Pour la Préfète et par délégation,

Pour le directeur départemental des territoires et par  
délégation,

La chef du service Economie Agricole,



Agnès Hursault